

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I. - 2020_001

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme,

Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Demande de subventions - Rue des Vosges- Carrefour de la Croix - Rue d'Alsace - 2020_002

Le Président rappelle aux élus le projet de réparation - amélioration - sécurisation de la rue des Vosges.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention en 2019 et la Sous préfecture a retenu un montant subventionnable de 66.546€ HT pour un projet estimé à 112.057€ Soit une subvention estimée à 26.258€.

Il demande aux élus l'autorisation de représenter ce dossier et de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées pour financer cette opération:

- Aide de l'Etat (DETR)
 - Amendes de police
- et toutes autres subventions possibles.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à demander toutes les subventions pouvant être attribuées pour le financement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Demande de subventions - Chemin de Grandrupt - 2020_003

Le Président présente aux élus le projet de réparation - amélioration - sécurisation Chemin de Grandrupt.

Ce projet comprend un aménagement d'une bande cyclable réalisée après busage du fossé, remise en état des réseaux EAU-ASSAINISSEMENT.

Il demande aux élus l'autorisation de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées pour financer cette opération estimée à 100.392,66€ HT.

- Aide de l'Etat (DETR)
 - Amendes de police
- et toutes autres subventions possibles.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à demander toutes les subventions pouvant être attribuées pour le financement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Renouvellement du CUI à échéance du 26 février 2020 - 2020_004

Le Président indique aux élus l'échéance au 26 février 2020 d'un Contrat Unique d'Insertion. Ce contrat conclu à l'origine pour 20 heures de travail hebdomadaires est actuellement rémunéré pour un horaire hebdomadaire moyen de 27.10 heures hebdomadaires suite à la signature de deux avenants. Par ailleurs, ce type de contrat est désormais intitulé Parcours Emploi Compétence (P.E.C.) et peut à ce jour être conclu pour 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil:

- autorise le Maire à renouveler ce contrat aidé si l'agent d'une part et pôle emploi d'autre part, acceptent ce renouvellement.
- autorise le Maire à signer un PEC à compter du 27 février 2020 de 20 heures hebdomadaires et d'une durée de 10 mois en l'état actuel des textes ou de 12 mois si de nouvelles dispositions le permettent
- autorise le Maire à mettre en place un poste d'agent *d'entretien ou d'animation* pour une durée d'un an et pour une durée de travail hebdomadaire de 29 heures en période scolaire dans l'impossibilité de réaliser un des deux points précédents.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Autorisation heures complémentaires - 2020_006

Compte tenu de l'absence d'un agent suite à un accident de trajet, le Conseil autorise le Maire à faire effectuer quatre heures complémentaires (avenant) à l'agent en contrat aidé du service technique tant que durera l'arrêt pour accident de circulation de l'agent absent.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 24/01/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 9	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Prolongation du contrat d'adjoint technique territorial stagiaire - 2020_005

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 18 janvier 2019 mettant en place un contrat à durée indéterminée de 25 heures hebdomadaires à compter du 5 mars 2019.

Après une période d'un an au cours de laquelle l'agent devait suivre une formation d'intégration, l'agent devait devenir titulaire de son poste.

Suite à un accident de trajet et dans l'incapacité de suivre ce stage, le Conseil autorise la prolongation de cette durée de stage prise par arrêté du Maire n°6/2020 en date du le 24 janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 24/01/2020

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 9

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 9

Représentés:

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents: Thierry BLAISE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Damienne VILLAUME

Objet: Facturation au Village A Bascule - 2020_007

Lors des activités de l'association "Le Village A Bascule" qui ont eu lieu en novembre 2019 dans la Salle Poirel, deux plaques du plafond de l'escalier et le rail supportant ces plaques ont été endommagés.

L'agent communal a procédé à leur remplacement par des plaques détenues en stock.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de facturer 2 heures à 20 euros (délibération du 24 novembre 2017)

soit une facture de quarante euros à émettre à l'encontre de l'association "Le Village A Bascule" 2 rue du Barrois 54830 Gerbéviller.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--